

2.A – Profils d'emplois européens

Nom du profil d'emploi	Aide-soignant / Aide-soignante	
Description du profil d'emploi	L'aide-soignant est une personne spécifiquement formée pour assister l'infirmier ou l'infirmière, sous son contrôle, en matière de soins, d'éducation et de logistique, dans le cadre des activités coordonnées par l'infirmier ou l'infirmière dans une équipe structurée. Le métier s'exerce en collectivité (institutions hospitalières, maisons de repos, maisons de repos et de soins...) et à domicile. Il a été décrit sur base de l'arrêté royal du 12 janvier 2006 fixant les activités infirmières qui peuvent être effectuées par des aides-soignants et les conditions dans lesquelles les aides-soignants peuvent poser ces actes.	
Secteur économique	☐ Primaire ☐ Secondaire ☐ Tertiaire	
Pays	☐ Belgique ☐ Espagne ☐ France ☐ Italie ☐ Lituanie ☐ Roumanie	
Qualifications requises	- Enseignement de plein exercice, secondaire supérieur (5^{ème} et 6^{ème}) technique et professionnel, section « services aux personnes », secteur « aide aux personnes » - Enseignement de promotion sociale, secondaire supérieur de qualification, formation d' « auxiliaire polyvalent de services à domicile et en collectivité » (1.560 périodes)	
Nombre total d'heures		
	<i>Description</i> Plus d'infos : http://www.sfmq.cfwb.be/index.php?id=1630#c4857 http://metiers.siep.be/metier/aide-soignant/	<i>Niveau**</i>
Savoirs	Par « savoirs » on entend le résultat de l'assimilation d'informations par l'apprentissage. Le savoir est l'ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques qui s'appliquent à un domaine professionnel ou d'étude. Dans le contexte du Cadre Européen des Certifications, le savoir est qualifié de théorique et/ou factuel. Connaissances spécifiques au secteur d'activité: ex : connaître le vocabulaire paramédical usuel... Activités spécifiques : connaître les soins à dispenser au patient/résident, les situations d'urgences habituellement rencontrées... Outils de travail : connaître les outils et le matériel appropriés aux actes techniques, soins, manutention... Codes et spécifications techniques: connaître les règles d'ergonomie et de manutention... Droit et déontologie : connaître les principes déontologiques et éthiques et le cadre légal de la profession	4
Aptitudes	Par « aptitude » on entend la capacité à appliquer le savoir et à utiliser son savoir-faire pour accomplir des tâches et résoudre des	4

	<i>problèmes.</i> <i>Dans le contexte du Cadre Européen des Certifications, les aptitudes sont qualifiées de cognitives (ce qui implique l'usage de réflexions logiques, intuitives et créatives) ou pratiques (ce qui implique la dextérité manuelle et l'usage de méthodes, de matériel, d'outils et d'instruments).</i> • Exécution des actes délégués par l'infirmier responsable (réaliser certains soins et traitements, réaliser certaines surveillances...) • Observation des signes de bien-être ou de souffrance du patient/résident (capacité à poser des questions pertinentes et à signaler tout changement à l'infirmier...) • Communication appropriée avec le patient/résident et son entourage (accueillir, répondre aux demandes, être à l'écoute...) • Habilité administrative (tenue à jour pour chaque patient du dossier infirmier, dans les limites de sa qualification et de sa formation, savoir transcrire les informations pertinentes relatives à un patient/résident sur les documents appropriés) • Prévention des risques (respecter les règles d'hygiène, d'asepsie, de sécurité et d'ergonomie)	
Compétences	<i>Par « compétences » on entend la capacité prouvée d'employer des savoirs, aptitudes et capacités personnelles, sociales et/ou méthodologiques, dans des situations professionnelles ou d'étude et dans son développement professionnel et personnel.</i> <i>Dans le contexte du Cadre Européen des Certifications, les compétences sont décrites en termes de responsabilité et d'autonomie.</i> • Organisation (veiller à ce que le matériel nécessaire soit disponible, respecter les consignes déterminées par l'infirmier responsable dans le plan de soins du patient/résident, suivre le planning établi en s'adaptant aux événements imprévus) • Gestion des problèmes (réagir en cas d'urgence, prendre les décisions opportunes compte tenu de ses capacités d'intervention) • Compétences interpersonnelles (adapter son comportement aux différences culturelles et d'options philosophiques, aux comportements agressifs...) • Discrétion (respecter le secret professionnel, distinguer les informations à communiquer des informations à ne pas communiquer...) • Auto-évaluation et formation continue (évaluer ses besoins en compétences et en formation, participer à un dispositif de formation continue de l'équipe)	4
Expérience préalable		
Attitude personnelle	Le travail de l'aide-soignant implique de posséder les qualités humaines requises pour assurer le bien-être du patient/résident (empathie, sens de l'observation et de la communication)	